

MAROC : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

- La durée légale du temps de travail 44 heures par semaine pour le secteur non agricole.
48 heures par semaine pour le secteur agricole.
- La durée maximum Pas plus de 10h par jour sauf dérogation
- Les horaires de nuit De 21h à 6h

Les jours de repos hebdomadaire Le dimanche (en règle générale)

Les congés payés Un jour et demi par mois de travail effectif, augmente avec l'ancienneté

L'âge de la retraite 60 ans en général et 55 ans pour les mineurs.

L'âge minimum légal pour travailler Interdit pour les moins de 15 ans

Le marché du travail informel Le secteur informel est important au Maroc. Selon la dernière enquête réalisée en 2004, il représenterait 39% de l'emploi non-agricole.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum Le salaire minimum marocain est de 3.300 MAD par mois dans le secteur public, 2.828,71 MAD par mois dans le secteur privé, et 76,70 MAD par jour pour les travailleurs agricoles, selon les données du gouvernement marocain.

Le salaire moyen Le salaire moyen des Marocains en 2021 s'établissait à 1.793 MAD. Dans le secteur public, le salaire moyen était de 8.237 MAD.

Les autres formes de rémunérations

- Pour les heures supplémentaires Majoration de 25%
- Pour les week-end +25% en journée et +50% la nuit
- Pour les heures de nuits Pas de majoration
- Pour les heures supplémentaires de nuit Majoration de 50%

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts Santé, chômage, famille et maternité, retraite

Les contributions

Les contributions sociales payées par l'employeur : Allocation familiale: 6,40%

Allocation sociale: 8,98% (avec une base de calcul plafonnée à 6 000 MAD)

Taxe professionnelle: 1,60%

Soins médicaux obligatoires: 4,11%.

Les contributions sociales payées par l'employé : Allocation sociale: 4,48% (avec une base de calcul plafonnée à 6.000 MAD)

Soins médicaux obligatoires: 2,26%